



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

L'élimination des châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 8: Juin 2012

Dans ce numéro

La principale information de ce numéro : L'article 55 du projet de Constitution de la Zambie prévoit l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans tous les cadres; De même, en Ouganda, le projet de révision de la loi sur l'enfant de 2011 prévoit l'interdiction des châtiments corporels dans tous les cadres (Amendement 106A). Ces deux réformes sont en cours d'élaboration, et nous vous tiendrons informés de leur évolution.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

1 QUI SOMMES-NOUS?

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtimements corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique (www.endcorporalpunishment.org). Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtimements corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtimements corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à transmettre ce Bulletin à toute personne susceptible d'être intéressée et nous encourageons les organisations à **adhérer aux objectifs de Global Initiative** sur le site suivant: www.endcorporalpunishment.org

[Retour au sommaire](#)

2 RECENTS PROGRES EN AFRIQUE

Avancées positives

Uganda: La loi sur l'enfant de l'Ouganda est en cours de révision. Un nouvel article du projet de loi (Amendement 106A) stipule: "L'interdiction des châtimements corporels: toute personne qui inflige des châtimements corporels à un enfant commet un délit et sera passible d'emprisonnement pour une durée n'excédant pas trois ans, ou d'une amende n'excédant pas le centième de la devise, ou sera passible des deux peines. Les alternatives aux châtimements corporels sont prévues dans le chapitre cinq de la présente loi et serviront de guides pour l'application de la discipline positive. [Traduction non officielle]. La loi est en cours de révision.

Zambie: La Zambie procède actuellement à la révision de sa Constitution. En mai 2012, le comité technique de rédaction de la Constitution zambienne a entamé un processus de consultation publique sur la première version du projet de Constitution. Les dispositions sur les châtimements corporels sont les suivantes: Article 55: "Chaque enfant a le droit de ... (g) ne pas être soumis à des châtimements corporels ou à toute autre forme de violence, ou traitement cruel et inhumain, au sein du foyer, à l'école ou dans toute autre institution responsable de l'enfant". [Traduction non officielle] Le projet de Constitution devra franchir différentes étapes de consultation, suivies d'une convention nationale, avant que la version finale ne soit soumise simultanément au Président et au public.

[Retour au sommaire](#)

3 CAMPAGNES ET AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERDICTION

Avancées au niveau régional

La Journée de l'Enfant Africain est célébrée tous les 16 juin par les Etats membres de l'Union Africaine. Le thème de l'année 2012 porte sur "[Les droits des enfants handicapés : Devoir de protéger, de respecter, de promouvoir et de réaliser](#)": dont l'un des domaines de préoccupation concerne la "violence faite aux enfants handicapés". C'est à cette occasion que la présidente du Comité Africain d'Experts sur les Droits

et le Bien-être de l'Enfant a publié un [message](#), invitant l'ensemble des Etats, les organismes de défense des droits humains et des enfants, à saisir cette opportunité pour poursuivre les actions de sensibilisation pour une meilleure promotion des droits des enfants handicapés. The Global Initiative a également publié un [briefing](#) appelant les organisations à saisir les opportunités qu'offre la Journée de l'Enfant Africain de 2012, pour inclure la question des enfants handicapés dans leurs activités et rappeler aux gouvernements africains leurs obligations par rapport à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres normes internationales et régionales des droits de l'homme, consistant à interdire et éliminer tous les châtimets corporels des enfants.

Afrique de l'Ouest: A l'occasion de la deuxième conférence internationale en Afrique sur l'abus sexuel d'enfant qui a eu lieu à Accra au Ghana en mars 2012, Plan International a urgemment appelé à la mise en place de systèmes plus robustes de protection des enfants dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Stefanie Conrad, Directrice régionale adjointe a constaté que trop d'enfants de la région continuaient d'être victimes d'abus physiques, sexuels et émotionnels. Une situation pouvant causer des blessures profondes, des effets néfastes irréversibles pour la santé des femmes et des filles en particulier, et notamment en matière de santé reproductive et sexuelle, et dans certains cas pouvant causer la mort. Mme Conrad a estimé que les écoles ont la responsabilité de s'assurer que les enfants soient protégés contre les abus physiques et sexuels au cours de leur scolarité; elles ont aussi la responsabilité de s'assurer que les élèves apprennent à agir de façon non violente et coopérative (*All Africa*, 12 mars 2012)

Campagnes nationales et appels à l'interdiction

Burkina Faso: L'Association Cassou Saon a organisé des tournées de sensibilisation en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant dans la province du Ziro. Les tournées et débats qui ont pris fin le 29 mars 2012 ont permis de réunir les organisations de la société civile, ainsi que les conseillers municipaux. Au cours d'un des débats, le secrétaire général de l'association Cassou Saon a posé le problème des pratiques néfastes, notamment les châtimets corporels, qui entravent l'épanouissement intégral de l'enfant. (*Sidwaya*, 2 avril 2012)

Ghana: Amnesty International (AI) a appelé à l'interdiction des châtimets corporels en milieu scolaire. Lors d'une interview accordée à la Ghana News Agency, M. Lawrence Amesu, directeur d'AI Ghana a déclaré que les châtimets corporels violaient les droits fondamentaux des enfants. Il a également annoncé qu'AI Ghana a mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les enseignants contre l'utilisation du bâton et sur d'autres projets portant sur les droits de l'homme, dans certaines communautés. (*GNA*, 21 mai 2012)

Liberia: Etmonia Tarpeh, ministre de l'Education du Liberia a estimé que le suivi inefficace des activités des enseignants dans les salles de classe constitue l'une des faiblesses du secteur éducatif libérien. La ministre a déclaré qu'en plus des formations des enseignants en vue de l'abandon des châtimets corporels, il est important d'assurer un suivi efficace des activités des enseignants dans les salles de classe. Elle a également constaté que le système actuel dépend essentiellement de rapports émanant "des principaux auteurs des abus" dans les salles de classe. La ministre a fait cette déclaration suite à un séminaire sur les Ecoles en tant que Zones de Paix (*Schools as Zones of Peace- SZOP*) qui a eu lieu à Katmandu au Népal en mai 2012. Le SZOP s'oppose aux châtimets corporels à l'école. (*LiberianObserver.com*, 12 mai 2012).

Sénégal: Lors d'un atelier organisé par Save the Children et Plan International sur la restitution et la validation par les acteurs nationaux, du plan d'action national sur la réforme légale pour interdire les châtimets corporels des enfants au Sénégal, le directeur de cabinet du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin a affirmé que la poursuite de la réforme légale est

essentielle à l'interdiction des châtiments corporels. M. Ibrahima NDiouk a noté que la finalisation du Code pénal et du Code de l'Enfant constituent des opportunités d'harmonisation des législations nationales avec les instruments juridiques internationaux. Il a appelé au respect des conventions internationales en vue d'assurer une meilleure protection des enfants contre les châtiments corporels. (*Le Populaire*, 6 juin 2012) (*Le Soleil*, 6 juin 2012). Le plan d'action national a été élaboré en décembre 2011 lors d'un atelier technique sur l'élimination des châtiments corporels des enfants, qui a eu lieu à Ouagadougou au Burkina Faso (voir notre Bulletin no. 6).

[Retour au sommaire](#)

4 ACTUALITES DES DROITS DE L'HOMME

Principales décisions et recommandations, etc....

Le **Comité des droits de l'enfant** a publié ses conclusions finales sur les Etats examinés lors de sa 59e session (16 janvier – 3 février). Le Comité a recommandé l'interdiction des châtiments corporels dans tous les cadres, y compris au sein du foyer à tous les Etats qui n'ont pas procédé à une réforme juridique, dont Madagascar. Il a également recommandé que la réforme juridique soit accompagnée d'une sensibilisation publique sur les effets néfastes des châtiments corporels et sur la promotion de formes d'éducation positives, non violentes et participatives des enfants. Les recommandations à Madagascar sont incluses dans le rapport de Global Initiative sur [Madagascar](#).

Le **Comité des droits de l'homme** a tenu sa 104e session à New York, du 12 au 30 mars 2012. Il a recommandé au gouvernement du Cap Vert de mettre un terme aux châtiments corporels des enfants dans tous les cadres, y compris au sein du foyer. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport du [Cap Vert](#).

Le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** a tenu sa 48e session du 30 avril au 18 mai. Concernant l'Ethiopie, le Comité a exprimé sa préoccupation quant à la légalité des châtiments corporels conformément à l'article 576 du Code pénal et l'article 258 du Code de la Famille. Il a recommandé que les deux codes soient amendés en priorité, afin d'interdire les châtiments corporels au foyer et dans les structures d'accueil. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport sur l'[Ethiopie](#).

Le **Comité contre la torture** a publié ses conclusions finales portant sur les Etats examinés lors de sa 48e session en mai/juin 2012. Le Comité a recommandé l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans tous les cadres, y compris au sein du foyer, à un certain nombre d'Etats, notamment au Rwanda. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport du Rwanda.

The Global Initiative a effectué une analyse sur la question des châtiments corporels portant sur le premier cycle de l'**Examen périodique universel** – le rapport est disponible en Anglais sur le [lien suivant](#). L'examen des Etats de la 13e session – le premier du second cycle, est arrivé à son terme. La question des châtiments corporels a été soulevée pour la plupart des Etats examinés: des recommandations portant sur les châtiments corporels ont été formulées à l'Afrique du Sud (Réponse du gouvernement prévue en septembre), à l'Algérie (Réponse du gouvernement prévue en septembre), au Maroc (acceptées par le gouvernement), et à la Tunisie (acceptées par le gouvernement).

Le **Conseil des droits de l'homme** a tenu sa 19e session du 27 février au 23 mars 2012, au cours de laquelle **la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants** a présenté son [troisième rapport annuel](#) (disponible en Anglais). Le rapport passe en revue les principaux faits nouveaux qui se sont produits ainsi que les initiatives encouragées, de même qu'il identifie les domaines prioritaires de la Représentante. Le rapport note la suggestion de la Représentante faite au **Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant**, lors de la session spéciale sur la

violence contre les enfants de mars 2010, selon laquelle la promotion stratégique du travail du Comité devrait inclure une collaboration dans le cadre d'une campagne de plaidoyer en faveur de l'interdiction explicite de toutes les formes de violence contre les enfants, y compris contre les châtiments corporels. Lors d'une discussion de groupe qui a eu lieu durant cette session, la Représentante a présenté son nouveau rapport sur la perspective mondiale de la violence à l'école, intitulé: [Tackling Violence in Schools: A global perspective – Bridging the gap between standards and practice](#) (uniquement en Anglais), ce rapport examine la question des châtiments corporels et d'autres violences en milieu scolaire. Le rapport fait référence aux résultats de recherche sur la violence physique à l'école dans des Etats africains (notamment en Afrique du Sud, Guinée, au Liberia, etc.) ; il met l'accent sur les initiatives pour mettre fin aux châtiments corporels à l'école, y compris en Afrique.

Une [Etude thématique sur la question de la violence contre les femmes et les filles et le handicap](#) sera présentée lors de la 20e session du **Conseil des droits de l'homme** en juin 2012. L'étude souligne que les femmes et les filles handicapées sont victimes de violence, y compris de la part des membres de leur famille et de personnes ayant des responsabilités particulières à leur égard, dans leur foyer, institutions, écoles et autres cadres. Elle note que les enfants handicapés sont plus susceptibles d'être victimes de châtiments corporels dans tous les cadres et recommande que la législation interdise explicitement toute forme de violence contre les femmes et les filles handicapées, conformément aux traités internationaux des droits de l'homme, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le [Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications](#) qui permet aux enfants de présenter des communications sur la violation de leurs droits, notamment le droit d'être protégé contre tous les châtiments corporels et autres traitements cruels et dégradants – est ouvert à signature depuis le 28 février 2012. En mai 2012, le protocole avait été signé par 22 Etats mais il n'a été ratifié par aucun Etat: il entrera en vigueur trois mois après la ratification ou l'adhésion de 10 Etats.

Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Veuillez trouver ci-dessous les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des Etats africains. Nous nous tenons à la disposition des ONG et organisations des droits de l'homme pour fournir des conseils pratiques concernant la rédaction des rapports aux organes de suivi des traités (veuillez contacter vohito@endcorporalpunishment.org). Nous tenons tout particulièrement à encourager les ONG et INDH africaines à soumettre leurs rapports aux organes de suivi des traités, et au cours de cette année nous contacterons les organisations qui, à notre connaissance, travaillent sur la question des châtiments corporels pour partager avec elles nos propres briefings. Si vous êtes intéressés par cette activité, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : vohito@endcorporalpunishment.org

Le groupe de travail pré-session du *Comité des droits de l'enfant* se réunira en octobre 2012 afin de décider de la liste des questions à soulever pour le Rwanda. Les rapports devront être soumis avant le 15 juillet (pour plus d'informations, consultez le [lien suivant](#)).

Le *Comité contre la torture* semble avoir adopté ou est sur le point d'adopter, la liste des questions à soulever concernant les Etats qui seront prochainement examinés. Les ONG peuvent toutefois soumettre des informations pour contribuer à l'examen effectif des Etats. En octobre/novembre 2012, le Comité examinera le Gabon, le Sénégal et le Togo. **Les informations devront être soumises avant le 12 octobre 2012.** (pour plus d'informations, consultez le [lien suivant](#)).

Le groupe de travail pré-session du *Comité des droits économiques, sociaux et culturels* se réunira en novembre 2012 afin d'adopter la liste des questions à soulever lors du prochain examen du Rwanda, du Togo et éventuellement de l'Égypte. **La date limite de soumission des rapports concernant ces pays est fixée au 1^{er} octobre 2012.** (pour plus d'informations, consultez le [lien suivant](#))

Le groupe de travail pré-session du *Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes* se réunira lors en juillet 2012 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen de l'Angola. **Le délai de soumission des rapports concernant ce pays est dépassé.** (pour plus d'informations, consultez les liens [no.1.](#) et [no. 2](#))

La 15^e session de *l'Examen périodique universel* aura lieu en janvier/février 2013. **Les rapports devront être soumis avant le 9 juillet 2012** pour le Botswana, le Burundi et le Mali. The Global Initiative a élaboré des briefings provisoires que nous partagerons avec nos partenaires pour contribuer aux informations présentées par les ONG nationales : veuillez nous contacter si vous souhaitez recevoir une copie de nos briefings concernant votre Etat. Les dates limite de soumission des rapports au cours du second cycle (2012 – 2016) sont disponibles sur le [lien suivant](#).

[Retour au sommaire](#)

5 RESSOURCES: RECHERCHES/RAPPORTS/PUBLICATIONS

Un nouveau rapport sur les structures d'accueil et sur les garderies est désormais disponible. Les structures d'accueil figurent souvent parmi les derniers lieux où l'interdiction s'applique: En Afrique, seuls 6 Etats ont interdit explicitement les châtiments corporels des enfants dans toutes les formes de structures d'accueil ou de garderies, laissant des millions d'enfants africains, y compris les plus vulnérables de la société, soumis à des châtiments violents et humiliants, lesquels sont infligés par ceux qui sont responsables de ces enfants. Publié par The Global Initiative en collaboration avec Save the Children, [Ending legalised violence against children: Prohibiting and eliminating corporal punishment in all alternative care and day care settings](#), vise à accélérer l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels et autres punitions cruelles et dégradantes dans les structures d'accueil, en vue de soutenir l'interdiction universelle dans tous les cadres de la vie des enfants. Le rapport peut être utilisé en matière de sensibilisation sur la protection des droits de l'enfant, et accompagner l'utilisation des mécanismes des droits de l'homme pour la campagne en faveur de la réforme juridique, il peut également servir de guide dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation interdisant les châtiments corporels.

Rapports internationaux et régionaux

Le dernier rapport de l'UNICEF sur [la situation des enfants dans le monde 2012](#) comprend des informations sur la "discipline violente" et inclut une colonne spécifique sur cette question dans son tableau sur la protection de l'enfant, que l'on peut trouver dans le "pourcentage des enfants âgés de 2 à 14 ans soumis à une discipline violente (agression psychologique et/ou punition physique)". Le rapport intégral peut être téléchargé à travers le [lien suivant](#).

Un nouveau rapport portant sur des hommes au **Brésil, en Croatie, en Inde, au Mexique et au Rwanda** a révélé que les hommes qui ont été victimes de violence, notamment de châtiments corporels, pendant leur enfance, sont plus susceptibles d'infliger de la violence domestique, de faire preuve d'attitude inéquitable entre les sexes, d'être mêlés à des bagarres en dehors de leur domicile ou à des cambriolages, de payer pour le sexe et de souffrir d'une faible estime de soi et de dépression. De même ils sont moins susceptibles de participer aux tâches ménagères, de communiquer ouvertement avec leurs conjoints,

d'assister aux visites prénatales lorsque leurs conjointes sont enceintes et/ou de prendre leur congé de paternité. L'étude a révélé un taux de prévalence sans précédent de gifles et de coups reçus de la part des parents et adultes au sein du foyer. La prévalence de la violence psychologique, y compris les humiliations et menaces de violence physique de la part des parents/tuteurs, était élevée dans tous les pays, et les cas de châtements corporels vécus à l'école étaient courants (27- 67%) dans tous les pays sauf au Brésil. Le rapport recommande la promotion de stratégies non violentes dans l'éducation. (Contreras, M. et al (2012), [*Bridges to Adulthood: Understanding the Lifelong Influence of Men's Childhood Experiences of Violence*](#), Analyzing Data from the International Men and Gender Equality Survey, Washington DC: International Center for Research on Women (ICRW) and Rio de Janeiro: Instituto Promundo)

Rapports nationaux et ressources

Afrique du Sud: Statistics SA a publié son enquête générale sur les ménages ([*General household survey*](#)) pour l'année 2011, en mai 2012. L'enquête montre qu'en 2011, 17,2% d'élèves ont subi des châtements corporels à l'école, ce qui constitue une augmentation par rapport à 16,8% en 2009. En 2011, les chiffres enregistrés s'élevaient entre 3,7% à Western Cape, et 30,2% à Eastern Cape.

Le Conseil des éducateurs d'Afrique du Sud (*South Africa Council of Educators*) a signalé une augmentation des nombres de dénonciations des châtements corporels pendant ces récentes années. Entre 2010 et 2011, 90 plaintes ont été déposées auprès du Conseil, et entre mars 2011 et avril 2012, on enregistre 140 plaintes. Le chef des opérations Tsemi Dipholo estime que les éducateurs doivent être assistés pour avoir recours aux méthodes alternatives de discipline, et que la responsabilité repose sur toutes les parties prenantes. (*Times Live*, 12 mars 2012)

RU Tanzanie: Une étude menée dans un orphelinat tanzanien a révélé que le fait de subir des actes de violence, y compris des châtements corporels, de la part de ceux qui sont chargés de leur protection, a sérieusement contribué aux maladies mentales et aux comportements agressifs d'enfants vivant dans cet orphelinat. Par contre, l'arrêt du recours aux châtements corporels par les personnes responsables des enfants coïncidait avec la diminution des actes de violence contre les enfants et une amélioration de leur santé mentale. L'étude a porté sur 38 enfants d'une moyenne d'âge de huit ans, vivant dans un orphelinat, dans une zone rurale tanzanienne. Leur santé mentale et physique, leurs comportements agressifs et les cas de violence subis ont été évalués avant et après qu'un nouveau système d'instruction ait été introduit dans l'orphelinat. Dans le cadre de ce nouveau système d'instruction, les personnes responsables des enfants ont été informées du fait que toute personne ayant recours aux châtements corporels serait immédiatement licenciée et elles ont été formées sur les stratégies de discipline non violente et positive, durant une période de deux semaines de brèves formations. Les enfants âgés de 12 ans et plus ont été informés du fait que leurs tuteurs seraient licenciés s'ils avaient recours aux châtements corporels. Une évaluation a été effectuée six mois après que le nouveau système eut été introduit et elle a révélé que les enfants subissaient moins de violence dans l'orphelinat et montraient moins de symptômes de troubles de stress post traumatique. (Hermenau, K. et al (2011) "[*Childhood adversity, mental ill-health and aggressive behavior in an African orphanage: Changes in response to trauma-focused therapy and the implementation of a new instructional system*](#)", *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 5(29))

Uganda: Dans le cadre de sa campagne médiatique contre la violence faite aux enfants, l'ONG Raising Voices a lancé une série de courts métrages sur la question de la violence contre les enfants. Pour plus d'informations, veuillez contacter Kirsten@raisingvoices.org et dipak.naker@raisingvoices.org.

[Retour au sommaire](#)

6 REVUE DE PRESSE

Afrique du Sud: Le Département de l'Education du Gauteng mènera une enquête sur des actes de châtiments corporels qui ont été filmés à l'aide d'un téléphone portable dans une école de East Rand. Le film permet de voir un enseignant en train d'agresser un élève avec une ceinture. Le Département de l'Education du Gauteng a déclaré qu'il donnerait suite à cette affaire. (*SABC*, 23 mars 2012)

Ghana: ActionAid Ghana a constaté que les enfants continuent d'être frappés à l'école pour des raisons liées aux habits qu'ils portent pour se rendre à l'école. L'organisation estime que les enfants méritent d'évoluer dans un environnement sûr et propice, afin d'apprécier l'école, d'y rester et d'apprendre. ActionAid Ghana appelle donc les enseignants à respecter le code de conduite des enseignants qui, en son article 3.8(a)(i), interdit aux enseignants d'avoir recours aux châtiments corporels, ou à tout acte causant une douleur physique aux enfants, ou une blessure physique aux élèves/étudiants. (*ModernGhana.com*, 14 mars 2012). [Note: les châtiments corporels sont légaux dans les écoles du Ghana. Un arrêté ministériel déconseille le recours aux châtiments corporels mais il n'a pas été confirmé par une loi]

Sénégal: Une fille de 12 ans a été battue à mort par son tuteur dans le village de Djibidione. Une enquête a été ouverte et le tuteur a été arrêté. (*Agence de Presse Senegalaise*, 17 May 2012)

Swaziland: Des élèves d'une école primaire se sont plaints d'avoir été punis par leur enseignant, qui aurait fait usage de "méthodes de style militaire". Un jour, l'enseignant aurait forcé sa classe à se tenir debout sous la pluie – alors qu'il y avait du tonnerre et des éclairs – sous prétexte que les élèves n'avaient pas écouté ses instructions. Les parents et les élèves ont dénoncé ce cas au comité scolaire. (*Times of Swaziland*, 12 mai 2012)

[Retour au sommaire](#)

7 REUNIONS ET MANIFESTATIONS

Consultation internationale d'experts sur les pratiques néfastes: 13- 15 juin 2010, Addis Abeba, Ethiopie

La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants, le Comité Africain d'Experts (CAEDBE) et Plan International, en partenariat avec le Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF, le HCDH et le Conseil consultatif International des ONG ont organisé une consultation internationale portant sur les moyens effectifs pour mettre un terme aux pratiques traditionnelles/culturelles néfastes contre les enfants (garçons et filles), dans des systèmes pluri législatifs. La consultation était axée sur le partage d'informations portant sur des législations exemplaires, la prise en compte des possibles risques et contrecoups, dans des pays où la réforme juridique associée à une application effective de la loi, ainsi que la sensibilisation et la mobilisation sociale, ont donné des résultats positifs pour combattre les pratiques néfastes contre les enfants.

Compte rendu de manifestation

Colloque international sur la santé mentale scolaire, 27- 28 février 2012, Tizi-Ouzou, Algérie

Le département de psychologie de l'Université de Tizi- Ouzou a organisé un colloque pour débattre de questions portant sur la santé mentale scolaire en Algérie. La présidente du colloque, le Dr Zohra Boukerma a constaté que l'école constituait une "source de stress permanent pouvant nuire à la santé mentale des enfants". Le Dr Zohra Boukerma a estimé que les châtiments corporels et verbaux pouvaient créer du stress et avoir des répercussions parfois dramatiques sur l'avenir de l'enfant.

[Retour au sommaire](#)

8 DEMANDE D'INFORMATIONS

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à:

vohito@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative :

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous envoyer des photos et d'autres illustrations de campagnes venant d'Afrique que nous pourrions utiliser dans nos publications. **Veillez noter que nous cherchons particulièrement des photos venant d'Afrique de l'Ouest**
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci- dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Nous envoyons ce Bulletin aux supporters des objectifs de Global Initiative et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters, merci d'y souscrire (en ligne sur le site suivant: www.endcorporalpunishment.org ou par courriel: info@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)